



**Participation au salon VIVA TECHNOLOGY
du 15 au 18 Juin 2022,
Paris et Online
(Clôture des inscriptions le 3 avril 2022 23h59)**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et ses partenaires institutionnels les Métropoles Aix Marseille Provence, Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, seront présents à la prochaine édition du salon VIVATECHNOLOGY, qui se tiendra simultanément à Paris et en ligne du 15 au 18 juin 2022.

Plus grand salon dédié à la tech et aux startups en Europe, VIVA TECHNOLOGY réunit tous les acteurs de cet écosystème pour en dévoiler les dernières innovations. Dans le contexte sanitaire de ces deux dernières années, le salon a évolué vers une version physique, qui devrait retrouver l'affluence des éditions antérieures, augmentée d'une version digitale qui sera cette année ouverte à tous (sans contrainte de pass) afin de maximiser l'audience, aux échelles nationale et internationale.

Le salon place au cœur de ses thématiques l'innovation au service du développement durable, la « tech for sustainability », parfaitement alignée avec les ambitions portées par la Région au travers notamment de son Plan climat. Poursuivant son soutien aux entreprises régionales, la Région et ses partenaires offrent ainsi l'opportunité aux pépites de la région de se valoriser auprès de l'écosystème d'innovation international, à travers la présentation de leurs innovations sur stand et sur la plateforme digitale, ainsi qu'un ambitieux plan média. Comme l'an dernier, les startups sélectionnées bénéficieront de 2 jours d'exposition, afin de permettre au plus grand nombre possible d'entreprises de la région d'y être valorisé. Chacune accédera également à un stand virtuel et à un accès au salon sur toute la durée de l'évènement (4 jours).

La Région et ses partenaires invitent donc les startups régionales proposant des solutions innovantes pour construire la Région Sud de demain à candidater à cet appel à manifestation d'intérêt.

Les solutions visées sont des solutions technologiques au service du Développement Durable :

- Mobilité décarbonée
- Energies renouvelables
- Smart et green building, smart grids
- Recyclage et la valorisation des déchets, meilleure gestion des ressources en eau
- Efficacité énergétique
- Santé - prévention des risques liés à la pollution
- Circuits courts, économie circulaire
- Domotique pour réduire l'empreinte carbone
- Agritech
- Solutions technologiques culturelles en faveur du développement durable
- Cybersécurité
- Data et intelligence artificielle

L'édition physique de 2022 :

- 4 jours de salon
- 3 jours exclusivement BtoB et le samedi ouvert au grand public
- Un stand Région accueillant les entreprises les partenaires du territoire
- Pas de contrainte de jauge de visiteurs

L'édition digitale de 2022 :

- Diverses chaînes diffusant du contenu inédit (conférences, pitch, live depuis l'étranger)
- Une page e-exposant par startup et un référencement dans l'annuaire des participants au salon
- Un contenu allégé
- Un accès pour tout visiteur sans pass requis

L'OFFRE COMPREND :

- La mise à disposition d'un desk exposant aménagé, sur le stand régional par la Région
- 4 pass exposant par startup
- Une page e-exposant¹ sur la plateforme du salon
- Un accès au module de networking digital du salon
- La possibilité d'organiser des rendez-vous business sur le stand pendant toute la durée du salon
- Une intégration dans la communication Région Sud et Vivatech (capsule vidéo entre autres)
- Un coaching presse

Une contribution financière à hauteur de 1200€ HT sera demandée aux startups sélectionnées pour bénéficier de l'ensemble de l'offre pré-cité. Les frais de transport, hébergement et autres frais divers sont entièrement à la charge de l'entreprise participante.

Pour candidater

En l'absence de ces éléments, la candidature sera considérée invalide.

- Remplir le [formulaire de candidature](#) avant le **3 avril 2022, 23h59**.
- Compléter et renvoyer [l'attestation de minimis](#) (non-dépassement du seuil de 200 000 euros d'aides publiques les trois dernières années 2019-2021).

PROCESSUS DE SELECTION :

A noter, le présent AMI est ouvert exclusivement aux entreprises dont le siège social se situe sur le territoire de la région Sud.

Les places étant limitées, un comité de sélection composé de la Région Sud et de ses partenaires territoriaux sera mis en place.

Les critères de sélection : la thématique de la solution en phase avec les sujets visés, le caractère innovant de la solution proposée, le caractère attractif de la solution sur le salon, la solidité de l'entreprise porteuse et son potentiel de développement, le nombre de participations au salon, la capacité à communiquer.

La liste des candidatures retenues par le comité sera officialisée fin avril 2022.

CONTACT :

vivatech@mareregionsud.fr

¹ Comprenant nom entreprises, contacts, logo, visuels, vidéos et mise à disposition de documents